



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

CONVOCATION

Date : 19/06/2026

Envoi le : 24/06/2026

Publication le : 24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 05

Pouvoirs : 04

Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Chloé METAHRI, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Amélie BOLANTIN,
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEAULT, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Bertrand RITOURET, David LEBRETON.

Absents excusés :

Mesdames Angela MIGNON, Léa JEAN-LOUIS, Hélène ODENT,
Monsieur Olivier DOUSSET, François-Brice JOBARD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Angela MIGNON avait donné pouvoir à Madame Sabrina VRIGNAUD.

Madame Léa JEAN-LOUIS avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Secrétaire de séance :

Madame Séverine RENOU

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_04-DE

S²LO

XXXXXXXXXXXX

DEL N° 01/07/2026-04 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Madame Lucie JORGE Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une mise à jour du règlement intérieur des services du Pôle Enfance Jeunesse afin de garantir un fonctionnement adapté aux évolutions des services proposés aux familles et aux besoins des enfants et des jeunes accueillis.

Il rappelle que ce règlement constitue le document de référence définissant les modalités d'inscription, d'accueil, de fonctionnement des différents services ainsi que les droits et obligations des usagers.

Son actualisation vise à assurer une meilleure lisibilité des règles applicables, à préciser certaines dispositions et à intégrer les évolutions organisationnelles mises en œuvre au sein des structures du Pôle Enfance Jeunesse.

Tel est l'objet de la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Restauration scolaire en date du 10 juin 2026,

Après avoir pris connaissance de ces modifications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur des services du Pôle Enfance Jeunesse dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Antoine MAQUIN

La secrétaire de séance,

Séverine RENOU
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

16 JUIL. 2026

Par sa transmission en Préfecture le :

16 JUIL. 2026

Et sa publication le site internet de la commune le :

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_01072026_04-DE